

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. chargé de diriger l'évacuation des travailleurs et/ou du public.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Prévoir une visite du site.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'évacuation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation liée à l'évacuation :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R6),
 - > Les matériels et aménagements permettant une évacuation en sécurité :
 - > Plans et consignes (plan d'évacuation, consignes d'évacuation, plan d'intervention),
 - > Aménagements (balisage, cheminements, zones de sécurité),
 - > Désenfumage et compartimentage,
 - > Les opérations à réaliser pour une évacuation en sécurité :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les missions des chargés d'évacuation et/ou de confinement :
 - > Guide-files,
 - > Serre-files,
 - > Responsable d'évacuation,
 - > Les consignes d'évacuation :
 - > Evacuer vers l'extérieur,
 - > Evacuer vers l'intérieur,
 - > Se confiner lorsque les fumées empêchent l'évacuation,
 - > Cas particulier : la mise en sécurité face à une menace extérieure appelée « **situation de violence** »
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Reconnaissance et visite du site permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage de l'établissement.
 - > Simulation des rôles de serre-files et guide-files.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.